



Qu'est-ce que je dois faire avant le départ ?

Afin de mieux préparer ton séjour, veille à respecter les dates limites pour l'envoi du formulaire de candidature (qui doit être signé et tamponné par ton université).

> Tu dois d'abord être sélectionné par ton université d'origine.

Ton formulaire de candidature doit parvenir aux Relations Internationales.

- Si tu viens pour le premier semestre (semestre d'hiver) ou pour l'année complète = avant le 15 juin.
- Si tu viens pour le deuxième semestre (semestre d'été) = avant le 15 novembre.

Si ta demande d'inscription à Lille 3 est acceptée, tu recevras un email de confirmation ainsi qu'une lettre d'invitation par la poste si tu viens d'un pays non européen.

Le formulaire de candidature (student application form) est téléchargeable sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.univ-lille3.fr/fr/international/venir-etudier/programme-echange/candidater/>

Pour l'inscription administrative, merci de joindre les documents suivants lors de l'envoi de ton dossier de candidature ou de les amener à ton arrivée :

- > 2 photos d'identité.
- > Une photocopie du passeport en cours de validité (ou de la carte d'identité pour les ressortissants de l'UE) + visa si nécessaire.
- > La photocopie d'un justificatif d'assurance médicale **valable pour toute la durée de ton séjour**.
Il s'agit d'une assurance médicale publique ou privée (pour les ressortissants de l'UE c'est la carte européenne d'assurance maladie).
- > Une photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours ou une attestation de séjour dans le cadre d'un programme d'échange de ton université d'origine.
- > Une copie de ta proposition de programme d'études pour le séjour (Learning agreement ou Contrat d'études pour les étudiants Erasmus).

• Le visa

Un visa étudiant sera exigé pour l'inscription à l'université. Pour l'obtenir, nous t'envoyons une lettre d'acceptation à présenter aux autorités

françaises de ton pays (ambassade de France ou consulat) afin d'obtenir le visa correspondant avant ton départ.

Si tu ne demandes pas de visa "étudiant", tu seras dans l'obligation de rentrer dans ton pays d'origine pour en faire la demande.

Selon la durée de ton séjour (un ou deux semestres), les services consulaires te délivreront un visa de court ou de long séjour. Avec le visa, on te remettra une demande d'attestation OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) avec ton visa que tu devras renvoyer dans les 3 mois suivants ton arrivée en France.

Tu seras ensuite convoqué pour procéder aux formalités d'enregistrement.

Le visa de court séjour pour études ou recherche

Ce visa permet à son détenteur de venir étudier en France pour un séjour ne pouvant excéder trois mois.

Les étudiants désirant suivre un enseignement linguistique ou toute autre formation de courte durée peuvent solliciter ce visa qui dispense son détenteur de titre de séjour sur le territoire français.

Ce visa est **valable** pour l'ensemble des états de l'Espace Schengen. Il peut permettre de se déplacer dans ces pays lorsqu'il porte la mention "MULT" (entrées multiples).

Attention, Il est **absolument impossible** d'obtenir le renouvellement de ce type de visa en France ni dans aucun autre pays de l'Union Européenne.

Le visa de long séjour pour études - Titre de séjour (VLS-TS)

Ce nouveau visa est accordé aux étudiants étrangers désirant poursuivre leur scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur français public ou privé pour une durée supérieure à six mois.

Il vaut titre de séjour : depuis le 1^{er} juin 2009, les détenteurs de ce type de visa n'ont donc plus à faire établir en préfecture un titre de séjour renouvelable.

En revanche, les titulaires de ce type de visa doivent effectuer auprès de l'OFII (Office français de l'Immigration et de l'Intégration) un certain nombre de formalités.

En particulier, il faut, dès l'arrivée en France, adresser à l'OFII par lettre recommandée avec accusé de réception :

- le formulaire de demande d'attestation OFII remis et visé par l'autorité ayant délivré le visa,

Attention !

Si tu es résident dans un des pays de l'Union européenne mais que tu ne possèdes pas la nationalité d'un des états membres, tu auras également besoin d'un visa pour ton séjour d'études. Merci de nous contacter pour obtenir une lettre d'invitation.



- une copie des pages du passeport où figurent les informations l'identité du titulaire et le cachet attestant de l'entrée en France ou dans l'Espace Schengen.

Dès réception de l'ensemble de ces documents, l'OFII enregistre ton dossier et t'adresse par courrier (lettre simple) une attestation de dépôt de dossier et te convoque, toujours par lettre simple, pour passer la visite médicale et valider ton visa.

Tu recevras en plus de la convocation, une lettre-timbre sur laquelle il faudra coller un timbre OMI (ou ANAEM) de 55 €, que tu pourras te procurer auprès des bureaux de tabac ou des centres des impôts.

Le jour de la convocation, tu devras présenter les documents suivants :

- > ton passeport et ton visa,
- > un justificatif de domicile,
- > une photo de face tête nue,
- > lettre timbre et timbre OMI (ou ANAEM) à 55 €.

Le jour de la visite médicale, c'est l'OFII qui validera ton visa en titre de séjour et non la préfecture. L'accomplissement de l'ensemble des formalités est attesté par l'OFII par validation de la vignette-visa sur ton passeport. C'est cette validation qui donne valeur de titre de séjour à ton visa. Une fois ces formalités accomplies, tu seras parfaitement en règle jusqu'à la fin de ton séjour.

Si tu souhaites prolonger ton séjour d'études au-delà de la date de fin de validité de ton visa, tu devras contacter le Bureau d'Accueil des Etudiants Internationaux de l'université (A2.306) qui t'indiquera la marche à suivre.

Le site de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) :

http://www.ofii.fr/etudier_en_france_50/

L'Agence Campus-France :

<http://www.campusfrance.org/fr/a-etudier/etudes05-1.htm>

• A l'arrivée

Afin que nous puissions te réserver notre meilleur accueil, **merci de nous informer de la date et heure d'arrivée dès que tu les connaîtras.**

Nous prendrons également en charge toutes les démarches administratives universitaires.

Voici nos coordonnées :

Bureau des étudiants arrivant en programmes d'échanges (A2 303)

Service des Relations Internationales - Université Charles-de-Gaulle

Lille 3 - Domaine universitaire du Pont-de-Bois - B.P. 149

59653 Villeneuve d'Ascq cedex - France

Tél. 00 33 (0)3 20 41 66 67

Fax 00 33 (0)3 20 41 63 90

Mail : incoming@univ-lille3.fr

Horaires d'accueil des étudiants

du lundi au vendredi 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Bureau fermé le mercredi matin et le vendredi après-midi.

• Option accueil en gare

Si tu arrives en train ou en bus, nous proposons également un accueil en gare afin de te conduire à la résidence universitaire ou à l'hôtel que tu auras réservé.

La permanence sera assurée **au point accueil de la gare de Lille Flandres et/ou Lille Europe** en fonction des arrivées. Tu dois pour cela avoir pris contact au préalable avec nous (une semaine avant au minimum).

N'oublie pas de nous préciser le lieu et l'heure exacte d'arrivée. Si tu as du retard, préviens-nous au plus vite.

• Carte d'étudiant

Nous établissons ensemble ton dossier d'inscription dès l'arrivée à Lille. Ce dossier te permettra d'obtenir la carte d'étudiant au plus vite auprès du service des inscriptions. La carte d'étudiant donne accès à tous les services de l'université, aux restaurants universitaires et aux bibliothèques. Elle donne également droit à des tarifs préférentiels pour les spectacles et les places de cinéma.

• Réunion d'information

Les étudiants en programme d'échange sont invités à assister à la réunion d'information générale après le test de placement pour les cours de français. C'est l'occasion d'obtenir de nombreuses informations sur le déroulement du séjour, ainsi que des explications sur le fonctionnement de l'université, le système d'évaluation, la CAF, etc.

Tu seras informé de la date de cette réunion par email.

• Soutien linguistique

Des cours de soutien linguistique en français sont organisés durant chaque semestre. Attention, ces cours ne sont pas prévus pour les débutants complets.

Les enseignements de Lille 3 étant dispensés en français, **cette langue doit être maîtrisée** dès le début du séjour. Si tu es débutant complet, nous te recommandons vivement de suivre une formation intensive avant la reprise des cours. Voilà un lien utile :

<http://www.fle.fr/>



Les cours de soutien linguistique sont offerts par l'université. Si tu désires y participer, il est impératif que tu sois présent lors du test de placement (qui aura lieu le même jour que la réunion d'information) afin d'évaluer ton niveau.

Nous commencerons par un **cours intensif de français** qui aura lieu tous les matins pendant la semaine d'accueil, juste une semaine avant le début des cours universitaires.

<http://www.univ-lille3.fr/fr/international/venir-etudier/programme-echange/candidater/cours-fle-etudiants-echange/>

Les **cours extensif par niveaux de langue** de 2 heures hebdomadaires durant le semestre + 6 h pendant le semestre de travail en semi-autonomie au CRL (Centre de Ressources en Langue) en lien avec les cours sont également organisés.

Si tu désires t'inscrire à ces cours, n'oublie pas de compléter la partie réservée dans le formulaire de candidature. Ces cours te donnent la possibilité d'acquérir 6 crédits ECTS.

Attention !

La présence en cours est obligatoire, seules deux absences seront tolérées.

Qu'est-ce que je dois faire avant le départ ?